

Protéger les droits des travailleurs en s'appuyant sur l'Accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni

SYNTHÈSE

Introduction

Le Congrès des syndicats (Trade Unions Congress ou TUC) vise à rendre le monde du travail meilleur pour tous. Nous réunissons plus de 5,5 millions de travailleurs composant nos 48 syndicats membres.

En décembre 2020, le Royaume-Uni et les gouvernements de l'Union européenne ont signé l'Accord de commerce et de coopération (*Trade and Cooperation Agreement ou TCA*). Du fait de la campagne menée par les syndicats au Royaume-Uni et en Europe au cours des quatre années de négociation sur le Brexit, l'un des principes clés de l'accord était que ni le Royaume-Uni ni les pays de l'Union européenne ne devraient restreindre les normes relatives aux droits des travailleurs.

Ces engagements ont été baptisés « Règles du jeu équitables ».

Le TCA contient un mécanisme qui ne figure dans aucun accord de commerce antérieur entre le Royaume-Uni et l'Union européenne et qui permet d'appliquer des sanctions contre ces derniers en cas de réduction des normes sur les droits des travailleurs.

Le TUC a commandé une étude universitaire au Professeur Federico Ortino (King's College de Londres) afin de mieux comprendre les dispositions relatives aux Règles du jeu équitables et la manière dont les syndicats peuvent les utiliser pour prévenir toute atteinte aux droits des travailleurs.¹

Cette synthèse résume les principales conclusions de cette étude.

Les engagements inhérents aux Règles du jeu équitables sont essentiels, car les ministres du gouvernement britannique ont plusieurs fois suggéré que la réduction des droits des travailleurs après le Brexit pourrait constituer un éventuel « dividende » au regard de la sortie de l'Union européenne.

Le 9 décembre, Lord Frost, alors ministre responsable du TCA, a annoncé que le gouvernement envisageait une révision du droit de l'UE préservé en droit interne après le Brexit², peu après avoir indiqué lors d'un discours « si, à l'issue du Brexit, nous nous contentons d'importer le modèle social européen, nous ne réussirons pas ».³ Au cours de l'année passée, le gouvernement britannique a également consulté au sujet de propositions visant à affaiblir la protection des données à caractère personnel⁴ et a défini une nouvelle approche globale de la réglementation et de l'application qui réduirait à la fois les droits existants et l'application efficace.⁵ Plusieurs membres de l'actuel cabinet britannique, dont

¹ Ortino, F. (2022), 'Protecting workers' rights using the EU-UK Trade and Cooperation Agreement', online at: <https://www.tuc.org.uk/research-analysis/reports/protecting-workers-rights-using-eu-uk-trade-and-cooperation-agreement>

² Hansard (December 2021). 'Brexit opportunities: review of EU retained law', online at: <https://questions-statements.parliament.uk/written-statements/detail/2021-12-09/hlws445>

³ Lord Frost (November 2021). 'If we can't persuade people that freedom is the best way forward, we lose', online at: <https://capx.co/if-we-cant-persuade-people-that-freedom-is-the-best-way-forward-we-lose/>

⁴ UK government (2021). 'DCMS Data reform consultation', online at: <https://www.gov.uk/government/news/dcms-data-reform-consultation>

⁵ UK government (2021). 'Reforming the framework for better regulation', online at: <https://www.gov.uk/government/consultations/reforming-the-framework-for-better-regulation>

le secrétaire aux affaires Kwasi Kwarteng, ont rédigé le célèbre pamphlet *Britannia Unchained*, publié en 2012, qui prônait la réduction de la réglementation sociale et de l'emploi dérivée de l'UE, y compris les règles inhérentes aux congés payés et au temps de travail au nom de la compétitivité.⁶

Il est vital que les syndicats puissent utiliser le TCA afin de protéger les droits durement acquis.

Dispositifs de protection clés figurant dans le TCA

Lors de la signature de l'accord en décembre 2020, le TCA a engagé les gouvernements du Royaume-Uni et de l'Union européenne à ne pas revenir sur les normes de droits en vigueur (on parle de « non-régression »).

Plus précisément, le Royaume-Uni et l'Union européenne ne doivent pas affaiblir les « droits fondamentaux au travail » tels que définis par les conventions de base de l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que diverses normes du travail, y compris les normes de santé et de sécurité au travail, les conditions de travail et normes d'emploi équitables, les droits à l'information et à la consultation au niveau de l'entreprise et la restructuration des dispositifs de protection des entreprises.

Si le gouvernement britannique venait à rompre cet engagement et que l'Union européenne peut démontrer que cela a un impact potentiel sur le commerce ou l'investissement, alors cette dernière aura le droit d'imposer des « mesures correctives temporaires » au Royaume-Uni. Ces mesures pourraient inclure des sanctions commerciales sur les marchandises britanniques jusqu'à ce que le gouvernement du Royaume-Uni remédie à la situation.

L'étude montre qu'un seul cas de réduction des droits des travailleurs justifierait une action contre le gouvernement britannique.

Des sanctions peuvent également être appliquées si le Royaume-Uni n'applique pas les droits fondamentaux des travailleurs sur le plan national.

Le TCA prévoit en outre l'obligation, pour les gouvernements du Royaume-Uni et de l'UE, de mettre en œuvre les normes internationales du travail, y compris les conventions de base de l'OIT et les conventions clés du Programme sur le travail décent de l'OIT, notamment la promotion du dialogue social et les dispositions de la Charte sociale européenne.

Comment les syndicats peuvent utiliser les dispositifs de protection figurant dans le TCA

Les syndicats peuvent utiliser le TCA de manière formelle et informelle aux fins de protéger les droits des travailleurs.

De manière formelle, les gouvernements du Royaume-Uni et de l'Union européenne sont tenus d'impliquer les syndicats (ainsi que les employeurs et autres groupes de la société civile) dans les organes chargés de superviser l'accord, appelés « Groupes consultatifs

nationaux ». Le Groupe consultatif national de l'Union européenne implique la Confédération européenne des syndicats – dont le TUC reste membre – ainsi que les syndicats des pays de l'UE. Le TUC a demandé à intégrer le Groupe consultatif national britannique mais l'adhésion n'est pas encore confirmée.

Le TCA exige que l'Union européenne et le Royaume-Uni « tiennent compte » de l'avis des Groupes consultatifs nationaux. En outre, les Groupes consultatifs nationaux peuvent également soumettre leur opinion au Comité (connu sous le nom de Comité spécialisé dans le commerce) où les représentants des gouvernements britannique et de l'UE discutent des engagements en matière de Règles du jeu équitables.

Les syndicats pourraient donc porter plainte par l'intermédiaire du Groupe consultatif national de l'Union européenne si le gouvernement britannique ne respectait pas ses engagements sur les droits des travailleurs. La Commission européenne devrait alors envisager de prendre des mesures à l'encontre du gouvernement britannique.

La Confédération européenne des syndicats pourrait également déposer une plainte directement auprès de la Commission européenne via le Point d'accès unique mis en place en 2020 pour non-respect par le gouvernement britannique.

De manière informelle, les syndicats peuvent prendre contact avec les gouvernements de l'Union européenne et du Royaume-Uni, la Commission européenne et les membres du Parlement européen si le gouvernement britannique viole les engagements inhérents aux Règles du jeu équitables. Cela pourrait faire pression sur la Commission européenne pour qu'elle prenne des mesures afin d'imposer des sanctions au gouvernement britannique.

Comment renforcer le TCA

Le TCA impose au Royaume-Uni et à l'Union européenne de réexaminer l'accord en 2026.

L'étude propose un certain nombre d'options afin de renforcer l'efficacité des dispositions du TCA dans le cadre de cet examen, notamment :

- supprimer l'exigence selon laquelle les violations des engagements relatifs aux Règles du jeu équitables affectent le commerce ou les investissements ;
- exiger des gouvernements britannique et de l'Union européenne qu'ils continuent à se caler sur la législation de l'autre afin de protéger les droits des travailleurs ;
- renforcer la capacité des syndicats à lancer directement une procédure à l'encontre des gouvernements en cas d'atteinte aux droits des travailleurs ; et
- créer un « mécanisme d'intervention rapide » comme dans l'accord conclu entre les États-Unis, le Mexique et le Canada qui permettrait d'imposer des sanctions en cas de violation des droits des travailleurs par des entreprises individuelles.

Conclusion

L'étude du Professeur Ortinos indique clairement que le TCA engage le gouvernement à protéger les droits des travailleurs et contient les moyens de faire respecter ces engagements par le gouvernement. Les syndicats utiliseront le TCA pour s'assurer du respect des droits des travailleurs.

Les dispositifs de protection prévus par le TCA pourraient toutefois être renforcés, c'est pourquoi les syndicats feront campagne dans le cadre de l'examen de 2026 afin d'améliorer l'accord – en particulier pour faire en sorte que le gouvernement du Royaume-Uni veille à ce que les droits des travailleurs britanniques ne soient pas inférieurs à ces deux travailleurs européens. Les travailleurs britanniques doivent bénéficier des dispositifs de protection mis en place au sein de l'UE, y compris de nouveaux droits pour les travailleurs des plateformes et de conditions de travail prévisibles.

Les syndicats militeront pour que le gouvernement respecte enfin sa promesse, celle de « protéger et améliorer » les droits des travailleurs et de conclure un nouvel accord pour les personnes actives.